

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 55 du 23 juillet 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

DÉCISION N° 0-16434-2021/ARM/DPMM/DIR

portant création de la formation « centre d'administration de la Marine pour les situations particulières ».

Du 15 juillet 2021

DÉCISION N° 0-16434-2021/ARM/DPMM/DIR portant création de la formation « centre d'administration de la Marine pour les situations particulières ».

Du 15 juillet 2021

N O R A R M B 2 1 0 1 8 0 4 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.6](#).

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu l'[instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement](#) ;

Vu l'[instruction N° 143-2021/ARM/DPMM/PRH du 06 mai 2021 relative à l'organisation de la direction du personnel militaire de la marine et de ses organismes extérieurs](#) ;

Vu l'instruction n° 274-2021/ARM/DPMM/PRH du 3 juin 2021 relative au fonctionnement et aux missions de la direction du personnel de la Marine et de ses organismes extérieurs (n.i. BO) ;

Vu la décision du 9 février 2021 portant délégation de signature (État-major des Armées) (n.i. BO ; JO n° 37 du 12 février 2021, texte n° 9),

Décide :

Article 1er - Création.

La formation administrative « centre d'administration de la Marine pour les situations particulières » est créée à compter du 30 août 2021.

Article 2 - Organisation.

Basée à Toulon, le « centre d'administration de la Marine pour les situations particulières » est une unité élémentaire de type S2 rattachée à la formation administration « centre d'expertise des ressources humaines » dépendant de la direction du personnel de la Marine (DPMM).

Article 3 - Automatisation.

Clair libellé de l'unité : « centre d'administration de la Marine pour les situations particulières » (CAM-SP).

Code d'identification : 0ALM.

Implantation géographique : Toulon.

Article 4 - Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Guillaume GOUTAY.